Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Juin 1901. No. 31

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

MANIERE DE DETRUIRE
LES
MAUVAISES HERBES

Suite.

éclatante des fleurs de cette mauvaise herbe fait qu'on la distingue facilement dans les champs, d'où on doit l'arracher dès qu'elle fait sa première apparition. Le plus grand danger quand à son introduction vient de sa ressemblance avec les graines du millet, de l'herbe de Hongrie, du Navet et du Colza, et d'autres encore, avec lesquelles on peut la semer sans en rien savoir.

MOUTARDE ROULANTE, TUMBLING MUSTARD, (*Sisymbrium Sinapistrum*).

La moutarde roulante, appelée aussi quelquefois l'herbe roulante d'Indian-Head ou de qu'Appelle, a été découverte au Manitoba en 1895 dans le district situé entre Morris et Myrtle sur la ligne du chemin de fer, et dans les cultures avoisinantes, ainsi que dans la Municipalité de Rhineland au Sud et à l'Ouest de St-Jean-Baptiste. Elle est maintenant très répandue, principalement le long des voies ferrées, et très commune au Sud de Winnipeg. Ce n'est pas une plante indigène; elle s'ajoute à la liste des herbes émigrantes qui nous sont venues du Sud de l'Europe. Dans le pays

Fig. 4—MOUTARDE ROULANTE.—Une jeune plante.

dont elle est originaire, la moutarde roulante est une herbe bisannuelle, qui ne produit qu'une couronne de feuilles pendant la première année, et une tige qui fleurit pendant la seconde ; mais dans notre pays elle est devenue une herbe annuelle qui se reproduit par la semence chaque année. D'une façon générale elle varie en hauteur de 16 pouces à 2 pieds et sa tige est très branchue à sa partie supérieure. Elle possède à ses racines une couronne de feuilles qui ressemblent à celles du pissenlit (Fig, 4). Ces feuilles diffèrent absolument des celles qui poussent sur les tiges, et qui sont lisses et finement divisées (Fig. 1 et 3). Les fleurs, en forme de croix et de couleur jaune pâle, sont composées de quatre pétales comme celles de tous les membres de la nombreuse famille des moutardes. La tige, forte et droite, est très branchue dans sa partie supérieure et porte de très nombreuses gousses à graines de trois pouces de long, (Fig. 2 et 5). Ce qui suit a été tiré des rapports traitant de cette mauvaise herbe, du Docteur Jas. Fletcher (Ferme Expérimentale, Ottawa.)

Rapport de 1892: "La moutarde roulante se reproduit par la semence au printemps et, si on la laisse à elle même, mûrira sa graine à la même époque que la moutarde ordinairee presque au même temps que la moisson du blé. Si on la coups de bonne heure au-dessus de la terre, elle produira des rejetone qui, s'ils sont encore laissés à eux-mêmes, mûriront leur semencà avant les gelées. Sinon, les rejetons pousseront jusqu'

(Fig. 5). MOUTARDE ROULANTE.—Une tige roulante avec ses graines mûres.

ce que la première gelée les détruise. La Moutarde roulante ne repousse pas au printemps de ses rejetons poussés à l'automne précédent, car ils sont entièrement morts. Une graine produit une plante qui vit et meurt la même saison. La taille normale de cette plante en Europe est d'envion deux pieds de hauteur, mais un énorme échantillon qui m'a été envoyé par M. McKay pour en compter les graines, mesurait deux fois cette hauteur et était pourvu de branches nombreuses couvertes de longues gousses (Fig. 6). Elles fûrent toutes comptées ; chaque

3 Ft
2 Feet
1 Foot
1 Foot
2 Feet

(Fig. 6.) MOUTARDE ROULANTE.—D'après une photographie.

gousse contenait une moyenne de 120 graines, distribuées en deux rangées, et la plante donna l'énorme total de un million et demi de graines. Après avoir été battues, ces graines pesaient 150 grammes (presque 5½ onces.) Les graines sont très petites, environ la moitié de celles du mil, et d'une couleur rouge-brun. Il n'y a aucun doute que l'introduction de cette mauvaise herbe dans les territoire du Nord-Ouest constitue un grave danger.

Ce qui précède a déjà été publié dans le bulletin No. 3. Pendant ces années dernières, cette mauvaise herbe était très répandue le long des chemins et sur quelques fermes du Sud du Manitoba, qui ont fait le but d'une inspection toute spéciale. On a cependant démontré clairement, qu'en cultivant soigneusement, on peut se rendre assez facilement maître de cet ennemi.

CAMÉLINE (OU) FAUX LIN, FALSE FLAX (*Camelina Satina*)

Cette mauvaise herbe, qui fait aussi partie de la famille des moutardes, nous vient d'Europe où elle a causé des dommages sérieux dans les champs de lin. Sa seule ressemblance avec le lin consiste dans la forme de ses capsules à graines et dans la manière dont elle pousse. Ses fleurs et ses graines sont plus petites et les capsules qui contiennent ces dernières sont en forme de poire au lieu d'être simplement sphériques. (Fig. 8). Elle se distingue aussi du lin, en ce qu'elle a des fleurs qui sont blanches au lieu d'être bleues.

VÉLAR D'ORIENT (OU) MOUTARDE OREILLE DE LIÈVRE—HARE'S EAR MUSTARD, (*Erisymum Orientale.*)

C'est une herbe annuelle comme la Bourse du Berger, le Passerage et la plupart des autres membres de la famille des Moutardes. Dans la partie de la plante exposée au Nord, il est rare que les graines arrivent à maturité, à moins qu'elles ne proviennent d'une plante qui a pu passer l'hiver sans périr.

(*A suivre sur la 2ème page*)

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever, ou bien sentez vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE à DEUX cuillérées à thé de Salina dans un demi verre d'eau et cela disparaitra immédiatement.

GÉNÉRALITÉ.

Pauvres, riches, jeunes, vieux, tous sont sujets aux affections de la gorge et des poumons, et tout le monde prend du BAUME RHUMAL pour les guérir.

L'ASSOCIATION METISSE
ST-JOSEPH
DE SAINT-EUSTACHE

Chômera sa fête le 20 courant.

PROGRAMME

A 9 heures, Grand'messe; après la messe, défilé du public vers l'endroit designé ; à 12 hrs. diner, à 1 hr. de l'après midi commenceront les jeux suivants : Courses de chevaux, courses de bycicles, et différents autres jeux et amusements.

A 8.30hrs, grand concert à la maison d'école de Saint-Eustache, suivi de la retraite aux flambeaux et feu d'artifice pour clôture.

Tout le monde est cordialement invité.

Par ordre
DAMASE POIRIER
Secrétaire.

ON DEMANDE, pour une de nos maisons d'éducation, une servante pour faire la cuisine et sachant tenir maison. Une personne plutôt âgée préférée. Bons gages. S'adresser à nos bureaux.

L'UNION METISSE
St-Joseph,
DE SAINT-PIERRE
Chômera sa Fête annuelle le 3 Juillet prochain.

Par ordre du PRÉSIDENT :
ALEXIS CARRIERE.
Secrétaire

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Juin 1901

LA QUESTIONS DES ECOLES

Du Manitoba

OU EN EST-ELLE?

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface nous a autorisé à citer la dernière partie de sa lettre pastorale aux catholiques de Winnipeg en réponse à cette question qui nous arrive de tout côté et tous les jours.

Ce passage se lit comme suit :

" Quelle est cette situation ?

" C'est un " modus vivendi " qui a certainement amélioré la condition des catholiques depuis 1897, sans pourtant régler notre question des écoles, et qui est dû à trois causes : "

" La première et la principale, celle sans laquelle rien n'aurait été fait, c'est la direction du Souverain Pontife, Sa Sainteté Léon XIII, qui tolère que les catholiques de ce pays subissent, pour le moment et sans renoncer à leurs droits scolaires, certaines restrictions de leur liberté religieuse exigées par les lois scolaires injustes de 1890, et leurs amendements subséquents."

" La seconde raison du " modus vivendi, " c'est le fait que la totalité ou la majorité des commissaires d'écoles dans les centres où il existe, est catholique ; ce qui rend mille fois plus facile une application libérale de la loi."

" La troisième raison, c'est que les autorités fédérales et provinciales, tout en maintenant le principe injuste de la loi, même avec les tentatives d'amendements qui ont été faites, ont cependant montré, en plusieurs circonstances, le désir d'adoucir notre position et nous ont, en effet, concédé certains avantages qui constituent, avec l'application de la loi, un " modus vivendi " que nous ferions peut-être mieux d'appeler un " modus non moriendi."

" Et si quelqu'un nous demande pourquoi nous avons tiré parti depuis deux ans de concessions ou d'adoucissements que nous avions refusés jusqu'ici, avec des avantages encore plus grands peut-être, nous répondrons que les circonstances sont changées ; que nous avons perdu en 1896, grâce au manque d'union des catholiques dans le parlement fédéral, une occasion des plus favorables de recouvrer tous nos droits ; que nos craignions jusqu'ici de compromettre ces droits sacrés en acceptant moins ; et qu'enfin, le Souverain Pontife, juge suprême et gardien intrépide des intérêts catholiques dans le monde entier, a déclaré le moment venu pour nous d'entrer dans cette voie nouvelle."

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque désire en outre ajouter aujourd'hui ce qui suit :

" Que tout le monde comprenne bien la nature du " modus vivendi " auquel nous sommes arrivés dans les centres catholiques selon la direction donnée par le Saint-Siège. Ce n'est pas un règlement définitif puisque nos droits scolaires ne sont pas reconnus, puisque les écoles demeurent *non-sectarian*, c'est-à-dire *neutre*, en principe ; mais c'est tout à la fois un *pis-aller* pour les principes, et un *mieux-aller* pratique qui nous maintient en vie et nous permet de nous developper en attendant un *règlement selon la constitution du pays*, ou une nouvelle lutte. Dieu veuille que la première alternative nous arrive, et nous délivre des ennuis et des désastres d'une guerre nécessaire mais toujours pénible. Dire que la question des écoles est réglée, c'est faire preuve d'ignorance ou de mauvaise foi.

" Il est évident que les esprits s'apaisent, et il y a lieu d'espérer que le souci de l'avenir social du pays amènera les gens bien pensants à reconnaître l'immense avantage et même la nécessité des écoles confessionnelles."

Maniere de Detruire Les Mauvaises Herbes

(Suite de la 1ère page)

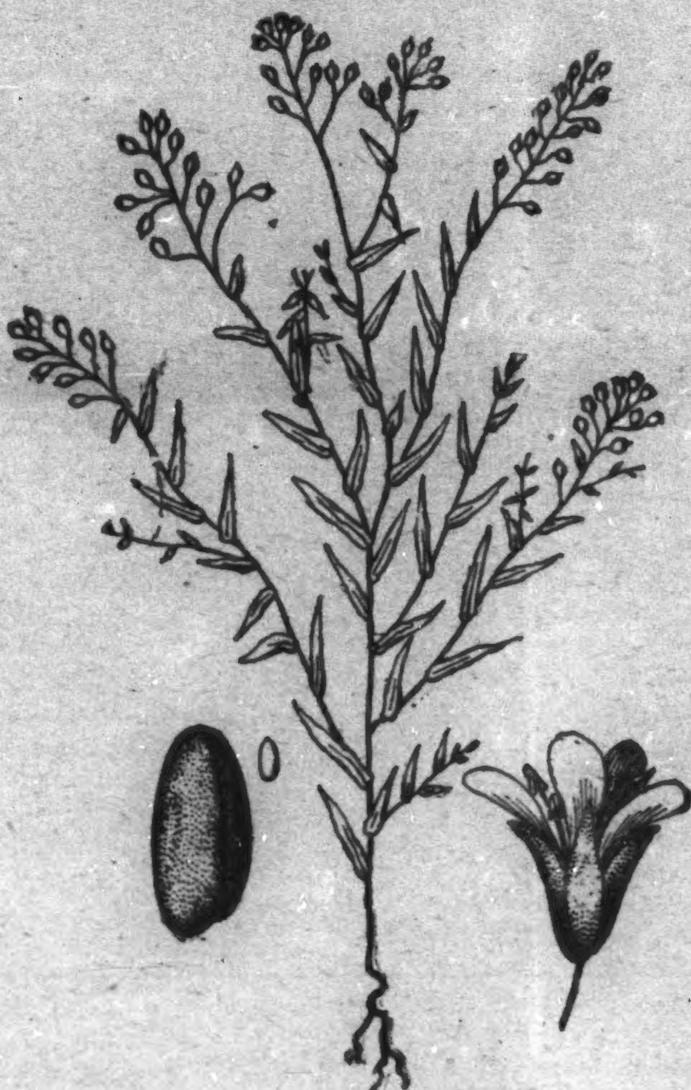
MOUTARDE—

Cette plante (Fig. 7) est une plante élancée annuelle, branchue, avec des feuilles gris-vert sur la tige, forme ovale, serrées à leurs base. Les feuilles immédiatement au dessus des racines sont plus alongées et ne sont pas serrées à leurs base. Les fleurs sont petites, d'une couleur crême et portées à l'extrémité des branches ; Elles sont suivies par des gousses carrées, de quelquefois quatre pouces de long, contenant d'assez grosses graines noirâtres.



VELAR D'ORIENT (Fig. 7.)

Les graines qui germent en automne produisent une rosette de feuilles de la même manière que le pissenlit. Au printemps, il se développe au centre de cette rosette une tige, et après que les graines sont mûres, la plante meurt. Les graines qui germent au printemps, produisent généralement des fleurs pendant la même saison, mais mûrissent très rarement, car elles sont détruites trop tôt pour cela par les gelées.



FAUX LIN. (Fig. 8).

Montrant la plante, sa fleur et sa semence (grossies)

NAVET SAUVAGE, BIRD OR SUMMER RAPE (*Brassica campestris*).

Cette plante ressemble beaucoup à sa congénère mieux connue, le sénevé ou moutarde des champs ; mais elle est tout à fait douce au toucher, avec une fleur pâle semblable à celle du chou. C'est cette plante dont on nourrit les oiseaux en cage, et sans aucun doute, c'est là l'origine de sa présence. On doit la traiter aussi sévèrement que le Sénevé ou moutarde des champs. Comme on a déjà fourni de la graine de cette plante par erreur en place de celle du navet destiné à la nourriture des animaux, on doit, en donnant son ordre d'achat, prendre le plus grand soin de déterminer clairement quelle est la variété que l'on désire.

NESLIE—BALL MUSTARD, (*Neslia paniculata*).

C'est une herbe annuelle de haute taille. Les feuilles attachées à la tige sont en forme de fer de lance et converte de poils; elles sont de deux à quatre pouces de long, les plus grandes de un pouce de largeur. Les fleurs sont jaune-orange et forment des grappes longueset gracieuses. Elles sont très petites et produisent des gousses rondes, quelque peu aplaties, avec un petit bec à leur sommet, et des striures nombreuses quand elles sont mûres. Cette plante tire son nom anglais de la conformation de ses gousses, qui sont à peine d'un seizième de pousse de long et ne contiennent qu'une seule graine jaune et petite. Ses habitudes sont celles de toutes les moutardes. On la trouve surtout dans le Sud et dans le Sud-Ouest du Manitoba, dans les cultures, où elle a causé depuis quelques années d'assez sérieux dommages.

PASSERAGE, PEPPER GRASS, (*Lepidium Intermedium*).

Herbe annuelle de 12 à 18 pouces de haut avec toute l'apparence des plantes de la famille des Cressons, à laquelle elle appartient. Le fleurs sont très petites, blanchâtres et très nombreuses. Elles sont suivies par des petites gousses arrondies et plates, disposées en longues grappes et formant une masse assez abondante autour de la tige principale. Les graines sont rougâtres, ressemblant assez, moins la grosseur, à celles de la " Bourse du Berger." Elles existent en très grande quantité et germent si facilement qu'elles peuvent étouffer les autres plantes. Cette herbe a été si pernicieuse, que dans certains endroits, les semences de grain ont eu de la peine à lever. On s'en est beaucoup plaint dan[s cer]tains districts, et on a remarqué beaucoup de graines [de] plante dans les déchets des élévateurs. Les cultivateurs devra employer tous leurs efforts pour se débarrasser de cette mauvaise herbe ; l'arrachage à la main est fortement recommandable, à la condition cependant, que toutes les plantes arrachées soient soigneusement rassemblées et brûlées.

CLÉOMÉ—SPIDER FLOWER, (*Cléome integrifolia*).

Cette plante est encore une indigène, trouvée jusqu'à la Rivière La Paix, mais seulement dans certaines localités. Elle est particulièrement abondante dans la paroisse de Saint-Paul au Nord de Winnipeg. Elle pousse de un à 3 pieds de haut, a de 5 à 7 feuilles séparées et des fleurs rouges ou blanches, avec quatre pétales qui tombent très rapidement. Les anthères émergent de la fleur, et les parties extérieures détachées de la fleur lui donnent l'apparence d'une araigné ; d'où vient du reste son nom anglais de " Spider Flower." Les graines sont contenues dans des gousses à une seule cellule, ressemblent à celles de la vesce en forme et en grosseur, et sont distribuées sur deux rangs. Elles ont une forme particulière, se recourbant sur elles mêmes, au point que les extrémités se touchent presque. Cette herbe est très ennuyeuse une fois qu'elle a pris pied sur une terre, et comme elle est très jolie, on est tenté quelquefois de l'épargner pour la beauté de ses fleurs. C'est une pitié mal placée et qu'on ne sera pas longtemps sans regretter.

(A suivre sur la 4me page)

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Séance du 27 Mai 1901.

Présents : le Maire et les Conseillers Bleau, Turenne, Gauvin, Pelletier, Jean, Lamontagne et Lavoie.

Communications ; A. N. McCutcheon offrant de vendre à la Ville des terrains avoisinant l'Hôtel de Ville. Renvoyé au comité des finances.

J. E. Defoy transmettant copie de deux résolutions, adoptées à une assemblée publique des citoyens de la Ville tenue le 24 mai au sujet du tracé du nouveau chemin de fer et d'un pont libre sur la rivière Rouge.

Théo. Bertrand transmettant copie du rapport des arbitres dans l'affaire de l'extension des limites de l'arrondissement scolaire de Saint-Isidore. Filé.

Lig. Gagné, inspecteur du feu, rapport sur trois feux dans les bois les 19, 24 et 26 mai. Filé.

Divers comptes sont acceptés et ordre est donné de les payer.

Les motions suivantes sont adoptées.

Lavoie-Gauvin. Que les résolutions transmises par N. Defoy soient reçues et filées et que le Maire et les Conseillers acceptent l'invitation de faire partie du comité mentionné dans ces résolutions.

Turenne et Pelletier : qu'une traverse en madrier soit posée en face de la résidence du conseiller Bleau.

Bleau-Gauvin. Qu'un congé de six semaines soit accordé au Cons. Couture.

Turenne-Bleau. Que le plan général d'égoûts pour la ville de Saint-Boniface préparé en mai 1900 par J. H. Hargreaves, soit déclaré plan officiel, et que dorénavant tout égout fait dans la ville soit fait en conformité du dit plan.

Bleau-Gauvin ; Que le rapport des auditeurs pour l'année 1900 soit imprimé et qu'il en soit fait un tirage de 300 copies.

Le règlement No. 177, imposant une licence aux charretiers est lu une première et une deuxième fois.

Le règlement No. 178 concernant les animaux errants subit sa première lecture.

Le règlement No. 179 pourvoyant à la fermeture des magasins à une heure fixe subit ses trois lectures et passe.

Et la séance est levée.

Séance spéciale du 4 Juin 1901.

Présent : Le Maire Senécal et Mrs. les Conseiller, Bleau, Gauvin, Turenne, Lavoie, Jean et Pelletier.

Lecture d'une lettre de MM. MacKenzie Mann & Co. accompagnée d'un plan du tracé du chemin de fer Canadien Northern dans la Ville de Saint-Boniface, priant le Conseil d'approuver le dit plan et de passer un règlement fermant les rues au Nord de la rue Aubert qui traversent et entourent le terrain de la Compagnie ; La séance est ajournée au lendemain à 4 p. m. afin de se consulter sur les droits et responsabilités de la ville dans la matière.

Le 5 juin, à 4 p. m. la séance t reprise. Présents : Le Maire les Cons. Lamontagne, Lavoie, n, Pelletier, Turenne, Gauvin, leau. Proposé par le Cons. une, secondé par le Cons. ier ; que le tracé du che- fer Canadian Northern à la ville de Saint-Boniface d'après le plan soit accepté et approuvé et que tous consentements nécessaires à cette fin soient donnés et exécutés de la part de la ville de Saint-Boniface, à condition que les propriétaires du dit chemin procurent pour l'usage des citoyens de la ville un passage à pied permanent et gratuit sur le nouveau pont qu'ils sont à construire sur la Rivière Rouge et aussi bâtisse t une gare convenable avec salle d'attente et commodités ordinaires, dans les limites de la ville. Agrée.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Gauvin : Qu'aussitôt que tous les terrains que la Cie de chemin de fer Canadian Northern a besoin d'acquérir dans la Ville de Saint-Boniface pour Station, Cour et boutiques, auront été acquis, un règlement soit passé fermant toutes les rues au Nord de la rue Aubert traversant et entourant la propriété de la Compagnie. Agréé.

Séance du 10 Juin.

Présent : Le maire et les Cons. Turenne, Pelletier, Jean, Gauvin, Lavoie et Bleau.

Communications :

Ths. Berry priant le conseil de déboiser et déblayer la Rue Goulet et aussi les rues Saint-Joseph et du Collège entre les rues Goulet et Marion. Renvoyé au comité des Travaux Publics.

J. T. Huggard, avocat, pour M. P. Deschambault concernant le trottoir projeté de l'avenue Taché et du chemin Ste. Marie.

Capitaine J. Bernier demandant de l'aide pour son expédition polaire projetée. Referée au Comité des finances.

J. H. Hargreaves, ingénieur de la Ville, donnant une estimation du Coût probable de l'installation de 6 lumières électriques, environ $2,500.00.

Le même, concernant l'empiètement de la Rivière Rouge, sur l'Avenue Taché ; estimation des travaux à faire, pilotis boisés de madriers de 3 pouces d'épaisseur : $1.600.00 à part du remplissage.

Le même donnant son opinion sur la construction d'égoûts, dans la Ville avant d'avoir un système d'aqueduc.

Ces trois communications sont référées au comité des Travaux.

L'hon. L. A. Prud'homme demandant l'usage de la salle du Conseil pour la convention Saint-Jean-Baptiste Provinciale les 25 et 26 Juin. Accordée.

Pétition contre la construction d'un égout sur l'Avenue Taché.

Pétition contre la construction d'un égout sur la rue Masson.

Pétition contre la construction d'un égoût sur la rue Notre-Dame.

Pétition contre la construction d'un égoût sur l'Avenue Provencher.

Pétition d'Arthur Olivier et autres pour un trottoir sur le côté nord de la rue Marion.

Résolution adoptée par le comité des citoyens en rapport avec la ques i n d'un pont libre.

Les comptes suivants sont présentés : Guilbault & Co. $12.90 ; A. Lemay $145.95 ; l'Hôpital de Saint-Boniface $93,75 ; R. Dixon $5,54 ; The Martin Bole, and Wynne Co. $11,60 ; Poyntz & Co. $1.80 ; N. Despatis $3,00 ; Rôle de paie No. 20 $54.10 ; Rôle de paie No. 21, $3.60 ; Ces divers comptes sont acceptés avec ordre de les payer, sauf celui de R. Dixon renvoyé au comité de Police à feu et celui de l'Hôpital référé au Comité de santé.

Interpellations : Cons. Lavoie. Est-ce l'intention du conseil de faire mettre en vigueur le règlement concernant la fermeture des magasins. Réponse : Oui.

Le même. Est-ce l'intention du Conseil de se procurer les services d'un autre homme de police. Réponse : La question est sous considération.

Le Cons. Lavoie donne avis qu'à la prochaine séance il introduira un règlement pourvoyant à la construction d'un pont libre entre cette ville et Winnipeg.

A suivre

M. Godfroid Vaillant

Vieillard de 74 ans, incapable de travailler depuis plusieurs années, prend les PILULES MORO et se guérit.

IL SOUFFRAIT D'INDIGESTION ET DE BRULEMENTS D'ESTOMAC.

Quand bien même le vieillard serait affaibli par les années, il ne doit pas souffrir, et les dernières années de sa vie doivent se passer sans douleurs et sans misères.

Si son estomac se refuse à digérer les aliments qu'il prend, s'il souffre de douleurs de rhumatisme, de mal de reins, ou si sa vessie est affectée, il doit, comme le jeune homme, voir à se soulager de ses maux et à se guérir. Les Pilules Moro, feront pour lui ce qu'elles font pour tous les hommes qui souffrent, qui les prennent avec patience et qui donnent à leur santé le soin nécessaire ; elles aident à l'estomac, donnent de la force aux membres fatigués, et assouplissent les articulations.

Le témoignage de Monsieur Vaillant, qui suit, est une grande preuve de leur valeur ; ce vieillard, âgé de 74 ans, souffrait tellement de brûlements d'estomac, qu'il ne pouvait plus rien manger, maladie bien connue chez les personnes âgées ainsi que chez les jeunes.

Il était devenu faible et ne pouvait plus faire le moindre travail. Naturellement, à son âge, tout le monde désespérait de lui, on ne croyait pas qu'il pût revenir à la santé.



M. GODFROID VAILLANT.

Témoignage de M. G. Vaillant :

"J'ai été très satisfait des Pilules "Moro et des bons conseils qui m'ont "été donnés. J'ai 74 ans et depuis "plusieurs mois j'affaiblissais tous les "jours. Mon estomac ne digérait pas les "vivres que je prenais et je souffrais de "brûlements d'estomac et de la pituite. "Ma famille me fit prendre les Pilules "Moro, elles me donnèrent appétit, mes "maux disparurent, je repris mes occu- "pations habituelles, je travaillai aux "récoltes comme un homme en santé "et c'est avec le plus grand plaisir que "j'encourage ceux qui pourraient souf- "frir comme moi à prendre les Pilules "Moro, et à écrire pour des conseils et "des avis."

M. GODFROID VAILLANT,
Masham Mills, Qué.

Les Pilules Moro prises à la dose de deux après chaque repas, donneront à l'homme épuisé la force nécessaire pour remplir ses devoirs sans trop de fatigue ; elles aideront sa digestion, lui permettront de manger ce qu'il veut, sans que son estomac soit fatigué, et tiendront ses intestins réguliers. Elles guérissent aussi le mal de tête, le mal de rognons, les douleurs de rhumatisme et toutes les maladies dont les hommes souffrent si souvent et qui sont causées par l'impureté du sang.

Les médecins de la Compagnie Médicale Moro, peuvent être vus à leur bureau, au No. 1724 rue Ste-Catherine, tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, jusqu'à huit heures du soir. Aux hommes qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent venir facilement à Montréal, un blanc de traitement leur sera envoyé sur demande, ainsi qu'un petit livret rempli de conseils et d'avis. Les consultations par lettres sont aussi gratuites et absolument confidentielles.

Les Pilules Moro se vendent 50c. la boîte ou six boîtes pour $2.50. Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront expédiées sur réception du prix.

Adressez vos lettres comme suit :

Compagnie Medicale Moro,
1724 rue Ste-Catherine, - - Montréal.

NOUS NE POUVONS RIEN FAIRE DE PLUS

C'EST CE QUE DISAIENT TROIS MEDECINS APPELES EN CONSULTATION

CEPENDANT, LA MALADE A RECOUVRÉ LA SANTÉ ET LA FORCE, GRACE AUX PILULES ROSES DU DR WILLIAMS.

Hebdomadaire

Parmi les nombreuses personnes au Canada qui doivent la santé, peut-être même la vie elle-même—aux Pilules Roses du Dr Williams, se trouve Mme Alex. Fair, une dame bien connue et hautement estimée, demeurant dans le Canton de West Williams, comté de Middlesex, Ont.

Pendant près de deux ans, Mde Fair souffrit grandement de maux amenés par une grave attaque de grippe. Un reporter qui alla la voir fut cordialement reçu par M. et Mme Fair et on lui fit part des faits qui suivent : "Au printemps de 1896 j'eus une attaque de grippe pour laquelle je fus soignée par notre médecin de famille, mais au lieu de prendre du mieux j'empirai graduellement, jusqu'à ce que tout mon corps fût ruiné par les douleurs. Je consultai l'un des meilleurs médecins d'Ontario, et, pendant près de dix-huit mois, je suivis son traitement, mais sans bénéfice appréciable. J'avais une toux terrible qui m'occasionnait des douleurs intenses à la tête et aux poumons ; je devins très faible ; je ne pouvais dormir et pendant plus d'un an je ne pus que chuchotter et parfois la voix me manquait complètement. J'en vins à considérer mon cas comme incurable, mais mon mari tenta un autre traitement et sur son conseil, notre médecin de famille, avec deux autres, eut une consultation qui eut pour résultat de déclarer mon cas incurable. Des voisins me conseillèrent d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, mais après avoir déjà dépensé $500 en comptes de médecins, il ne me restait pas beaucoup de foi dans n'importe quel remède mais, comme dernière ressource je résolus de les essayer. Il n'a pas fallu que j'en prenne beaucoup de boîtes pour remarquer un changement dans mon état, et cela m'encouragea à continuer à les prendre. Après avoir pris les pilules pendant plusieurs mois, ma santé était complètement revenue. La toux disparut ; je n'eus plus à endurer les terribles douleurs de jadis ; ma voix reprit son ampleur ; mon appétit s'améliora et une fois de plus, je pus goûter le plaisir de dormir paisiblement. Par le fait des Pilules je gagnai 37 livres. Tout cela je le dois aux Pilules Roses du Dr Williams et je sens que je ne saurais en dire assez en leur faveur, car je sais que certainement, elles m'ont sauvé la vie.

Dans les cas de ce genre, les Pilules Roses du Dr Williams donneront des résultats plus certains et plus prompts que ne le fera n'importe quel autre remède. Elles agissent directement sur le sang, atteignant ainsi la racine du mal et chassant du système tous les vestiges de maladie. En vente chez tous les marchands de remèdes ou envoyées franco par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medecine Co., Brockville, Ont.

Manière de Detruire Les Mauvaises Herbes

(*Suite de la 2me page*)

Herbe a Gomme—Gum Weed, (*Grindelia squarrosa.*)



HERBE A GOMME. (*Grindelia Squarrosa.*) Fig. 9).

L'Herbe à Gomme est trop connue pour demander une description détaillée(Fig. 9). Tout le monde au Manitoba est familier avec ses belles fleurs jaunes, ressemblant à de petits soleils, mais aussi chacun sait que, si belle qu'elle puisse être, elle est des plus désagréables à manier à cause d'une liqueur gommeuse distillée en grande quantité par ses fleurs. C'est une plante indigène annuelle, produisant des graines en abondance, très commune le long des chemins et dans les terrains vagues, et se répandant très rapidement dans les cultures et les prairies de haute terre.

On dit qu'une teinture faite avec les feuilles de cette plante peut guérir des effets produits par l'herbe à la puce.

Laitue Bleue—Showy Lettuce, (*Mulgedium pulchellum.*)

C'est une plante vivace indigène, produisant un jus laiteux et des fleurs bleues, ressemblant du reste à la laitue sauvage quant à son apparence et à ses habitudes. Son feuillage est cependant moins fourni et a souvent une teinte rougeâtre. Les fleurs, de couleur bleu-pâle, ont environ trois quarts de pouce de large et se développent en grappes. Ses graines volent au vent comme celles de la Scariole représentée plus loin. Elles sont d'environ un quart de pouce de long.

Cette herbe se répand très rapidement dans les cultures, et si on n'y prend pas garde, elle peut devenir, dans notre pays, ce que la Scariole est devenue dans les Etats du Nord, une peste très dangereuse. On la rencontre en abondance dans l'Ouest du Manitoba.

Scariole—Prickly Lettuce, (*Lactuca Scariola*)

La "Scariole," que nous allons décrire dans l'extrait qui va suivre, n'a pas encore fait son apparition au Manitoba; mais on la signale de Okanagan, B. C. Comme il n'est pas improbable qu'on la découvre ici dans un avenir même assez prochain, nous allons publier l'article en entier, suivant le principe: "un homme prévenu en vaut deux." L'extrait est tiré du Bulletin No, 28, du Département de l'Agriculture des Etats-Unis, par M. Dewey.



SCARIOLE. (Fig. 10).

La Scariole est aussi connue par les noms vulgaires de "chardon à lait, chardon d'Angleterre." Durant les années dernières on l'a prise dans quelques localités pour le chardon de Russie. C'est une herbe importée d'Europe. Sa première apparition nous a été signalée, d'après le manuel de Gray (1868), dans les terrains en friche et le long des chemins, à Cambridge, Mass. Dix ans plus tard, on la rencontrait dans la région des Grands Lacs, et maintenant elle s'est répandue presque dans tous les Etats depuis le Massachusetts jusqu'à la Rivière Missouri; elle a franchi les Montagnes jusqu'à l'Idaho, l'Orégon et le Washington. Elle est devenue très incommodante dans les Etats qui longent la Rivière de l'Ohio et les Grands Lacs.

La Scariole a des relations assez étroites avec la Laitue commune des jardins, à la quelle elle ressemble surtout pendant la période où elle produit sa graine (Fig. 9 a.). C'est une plante annuelle, et. sans aucun doute aussi, quelquefois une plante annuelle d'hiver, possédant ainsi quelques uns des signes distinctifs d'une bisannuelle. La tige, lisse ou munie de petites épines, s'élève de deux à six pieds, portant quelques branches latérales et une large panicule de fleurs, ouverte. Les fleurs sont petites, ⅓ à ½ pouce de diamètre, jaunes et peu visibles, car il n'y en a qu'un très petit nombre d'écloses à la fois. (fig. 10. d. montre la tête dans sa grandeur naturelle). Les plantes commencent à fleurir en juillet, et produisent quelques fleurs chaque matin, jusqu'à ce qu'elles soient détruites par la gelée. La graine, avec la cellule, parfaitement ajustée, qui la contient, est brune, aplatie, en forme de fer de lance, d'un sixième de pouce de longueur, et large d'un quart de sa longueur. Sur chacune des faces aplaties sont disposés de 5 à 6 cannelures finement raboteuses. Au sommet, se trouve un bec de la grosseur d'un fil muni d'une touffe de poils blancs aussi longue que toute la graine elle-même (Fig. 10. c.) A l'époque de la maturité les touffes des 10 ou 15 graines qui poussent ensemble forment une balle légère de duvet, comme celle du pissenlit, mais plus petite et moins dense. On a estimé qu'une plante commune peut produire une moyenne de 8000 graines. Les feuilles sont de forme allongée et sans queue, la lame de la feuille étant agraffée à la tige principale. Elle sont piquantes le long des bords et le long de l'arète centrale, sur le dos. Les feuilles principales sur la tige ont ordinairement l'habitude de tordre se de façon que la partie supérieure de la lame prend une position verticale. Elles se pointent aussi au Nord et au Sud; c'est de ce fait que lui vient son nom Anglais "Compass plant" "herbe boussole." La liqueur laiteuse qu'elle distille lui a fait donner encore le nom de "chardon laiteux." Mais ces deux dernières appellations sont incorrectes, car elles s'appliquent en réalité à des plantes entièrement différentes.

A l'encontre de la plupart des herbes annuelles, la Scariole est très génante dans les prairies et les pâturages permanents. Le trèfle qu'on garde avec l'intention d'en avoir la graine, est souvent entièrement perdu. L'avoine et les autres grains de printemps en souffrent plus ou moins.

Grande Herbe aux Poux.—Great Ragweed—Hogweed (*Ambrosia trifida L.*)

Cette herbe annuelle est dure, très branchue et de 3 à 5 pieds de haut. On la trouve communément dans les terrains lourds et elle abonde dans les champs de grain aussi bien que dans les places inoccupées et dans plusieurs régions de la Province.

La plante est rude au toucher, velue, avec de grandes feuilles à trois lobes se faisant pendant. (Fig, 11 *a.*)



GRANDE HERBE AUX POUX (*Ambrosia trifida L*) *Fig.* 11.

Les fleurs sont de deux espèces, poussant sur différentes parties de la plante. Les fleurs mâles ou stériles sont produites en forme de pointes effilées d'environ quatre pouces de long, vertes en dessus et d'un jaune mat en dessous. Les fleurs femelles ou fertiles poussent par trois ou quatre ensemble à la base des pointes et des feuilles, près de la tige. Comme elles sont de couleur verdâtre et peu apparentes elles échappent souvent à l'observation. Chacune d'elles produit une graine, effilée, de ½ à ⅜ de pouce de long, munie de curieuses projections en forme de cornes à leur partie la plus large. (Fig. 11 *b.*) Elles mûrissent en septembre et octobre. Le grain dans lequel on trouve des graines de "grande herbe aux poux" perd une partie notable de sa valeur commerciale.

Herbe aux Poux—Roman Wormwood or Bitter-weed

(*Ambrosia artemisiæfolia L*).

Cette plante appartient à la même famille que la précédente. Elle est cependant moins rude et moins robuste et ne pousse qu'à la hauteur de 1 à 3 pieds. Ses fleurs sont de deux espèces, comme dans le cas précédent. La fleur stérile pousse en longues pointes de petites grappes vertes et jaunes et la fleur fertile se développe généralement à la base des feuilles. Les graines ressemblent beaucoup à celles qui sont illustrées dans la Fig 11 *b*; mais elles sont un tant soit peu plus petites que celles de la Grande herbe aux poux. Les feuilles sont finement divisées dans le genre de celles de l'absinthe, d'où lui vient son nom commun.



FAUSSE HERBE AUX POUX (Fig. 12)

Le traitement de cette mauvaise herbe, comme de beaucoup de ses congénères, est une culture soignée, et de semer fort.

Fausse Herbe aux Poux—Marsh Elder (*Iva xanthiifolia*).

Annuelle. Cette herbe est bien connue et pousse un peu partout. C'est une plante rude, robuste, de trois à six pieds de hauteur. Le plus souvent les feuilles se font opposition, sont ovales ou en forme de cœur, quelque peu duveteuses et dentelées. Les fleurs sont d'un blanc verdâtre, et les graines sont disposées en grappes, distribuées sans être serrées, sur les côtés ou les extrémités des branches. Comme dans le cas de la Grande herbe aux poux, elles sont de deux espèces, mais toutes les deux poussent sur les mêmes endroit de la plante; la fausse herbe aux poux fleurit tard en été et les graines, qui sont un peu en forme de poires, (Fig. 12 *b*) sont produites dans le centre des petites têtes et mûrissent en septembre et en Octobre. On trouve cette mauvaise herbe dans les jardins, dans les terrains vagues et dans les cours des fermes, et en raison de sa hauteur et de son accumulation, elle cause des dommages sérieux à tous les grains et ajoute un surcroit de dépenses et de labeurs au travail de la moisson. On la laisse souvent, par négligence, prendre possession de la cour de la ferme, des coins inoccupés et des lisières des champs, et bientôt après la terre en est infestée. Le cultivateur doit s'efforcer sérieusement de la détruire en l'empêchant d'arriver à graine.

Chardon des Champs—Chardon du Canada—Canada Thistle

(*Cnicus arvensis.*)

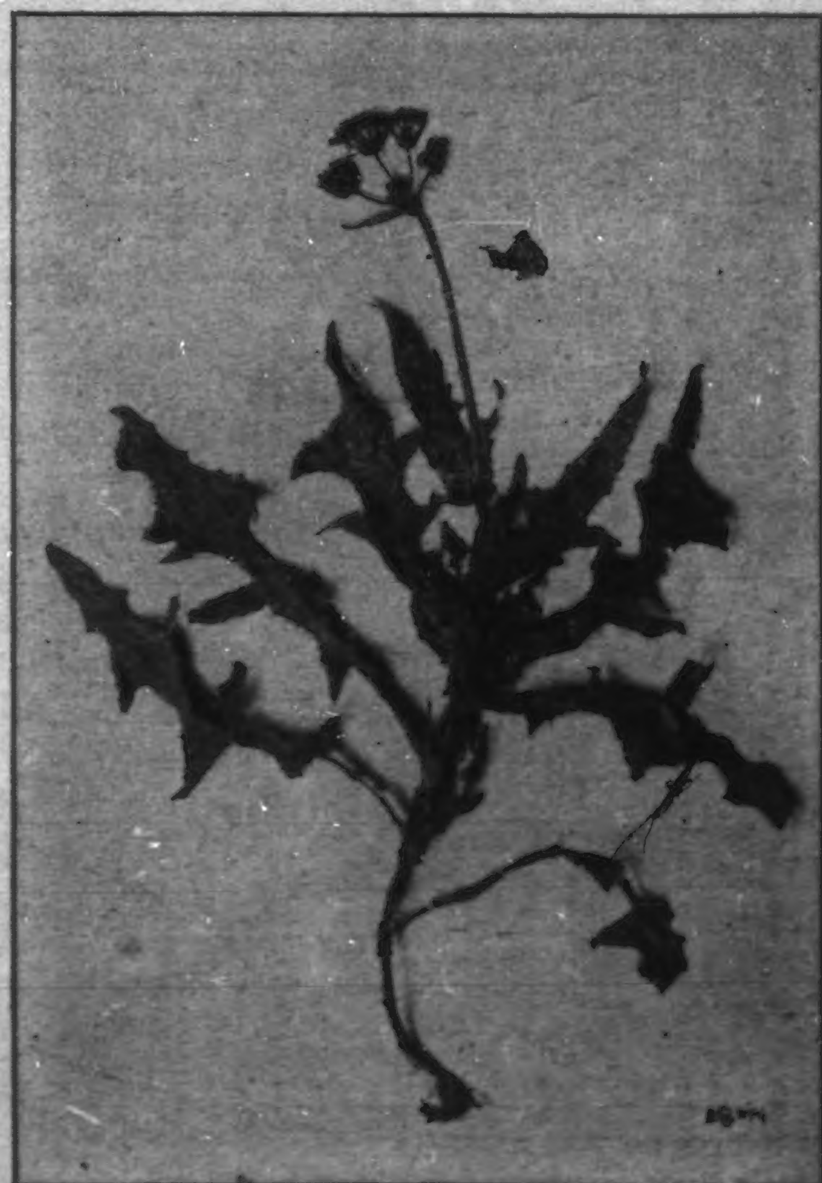
Vivace. Cette mauvaise herbe a, en général, le caractère de tous les chardons. Elle pousse de 1 à 3 pieds de hauteur. Les feuilles sont longues et étroites. Leurs bords ne sont pas droits, mais largement dentelés. Les lobes formés par ces dentelures se retournent vers la terre à leurs pointes, de sorte que la feuille a un aspect de tordu. Le dessous de la feuille est légèrement recouvert de duvet; le dessus est plus lisse et d'un vert plus foncé. La lisière des feuilles et la tige principale sont couvertes de piquants. La fleur est à son sommet d'un ½ à ¾ de pouce de diamètre et d'environ un pouce et demi de long. Elle est d'une couleur pourpre et est semblable à celle des autres chardons, si ce n'est qu'elle est plus petite et qu'elle n'est pas aussi développée. Quand la graine est mûre, le vent peut la porter à de très grandes distances, en raison du duvet qui lui est attaché.

"Le chardon des champs ou du Canada" se reproduit aussi par la racine. Il envoie des radicelles à d'assez grandes distances; horizontalement et sur tout le parcours de ces petites racines se développent de nouvelles plantes. Le chardon est une des plus mauvaises herbes Aucun grain ne peut se développer où il est implanté dans toute sa force, et sa présence dans les cultures rend le travail de la moisson et des opérations trés désagréables. Il est extrêmement difficile à arracher, une fois qu'il a pris pied sur une terre. Conséquemment le cultivateur doit le combattre, dès qu'il lui voit faire sa première apparition.

Pour les Méthodes de traitement, voyez l'article sur les plantes vivaces, premières pages de ce traité.

Laiteron Vivace ou Laiteron des Champs—Perennial Sowthistle—(*Sonchus arvensis*).

On a découvert cette très mauvaise herbe au Manitoba en 1895, en trouvant un énorme échantillon à Cartwright. On a fait tous les efforts possibles pour la détruire, mais on nous rapporte que cette peste existe dans d'autresparties de la Province. Elle est décritedans la fig. 13.



LAITERON VIVACE (*Sonchus arvensis*). *Fig.* 13.

(*A suivre sur la 6me page*)



Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, par la réception d'une pétition telle que ci-après mentionnée, savoir:

—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté Nord de la rue Marion, depuis la ligne Ouest de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest du Chemin Ste-Marie. Coût approximatif $285.

La Ville mettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût du dit ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe de frontière (frontage rate) égale et uniforme sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit ouvrage pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires, représentant au moins les 3 cinquièmes et en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur le côté de la dite rue qui doit bénéficier de tel ouvrage, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Par Ordre,
THÉO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 11 juin 1901.

Town of Saint-Boniface

SIDEWALK CONSTRUCTION

Notice is hereby given that the Council of the Town of Saint-Boniface has decided to make and construct, and will make and construct the local improvement hereinafter mentioned (unless a petition as hereinafter mentioned is received, namely:

—A four foot plank walk on the North side of Marion street, from the West line of Taché Avenue to the west line of St Marys Road. Estimated cost, $285.

The Town will issue local improvement debentures sufficient to raise an amount equal to the cost of said work, and will assess and levy an annual equal and uniform frontage rate on the prosperties fronting on the side of the street on which said sidewalk is made or constructed for an amount sufficient to pay interest and raise a sinking fund to repay the debentures in seven years, interest being calculated at five per cent per annum in computing such annual rate.

And unless within one month from the publication of this notice, the owners, representing at least 3/5 in value of the real property fronting on the side of the street on which said sidewalk is made, petition the Council against the same and the assessment of the cost thereof, the Town of Saint-Boniface may, without further notice, proceed with the construction of said sidewalk and levy frontage local improvement rates as aforesaid.

Saint-Boniface, 11 June 1901.
By order,
THÉO. BERTRAND
Secy Treasurer

Town of St. Boniface

SEWER CONSTRUCTION

Notice is hereby given that the Council of the Town of Saint-Boniface has decided to make and construct and will make and construct the local improvement or work herein after mentioned, namely:

A common sewer on Dumoulin street from the center of St Jean Baptiste street to the centre of St Joseph street at an estimated cost of $3100.

The Town will issue local improvement debentures sufficient to raise an amount equal to the cost of said work and will assess and levy an annual equal and uniform frontage rate on the properties fronting on each side of the street above named where the work is made and sufficient to pay interest and raise a sinking fund to repay the debentures in fifteen years, interest being calculated at five percent per annum in computing such annual rate.

And unless within one month from the publication of this notice 3/5 of the owners representing at least 3/5 in value of the real property fronting or abutting on the street above mentioned and to be benefitted by such sewer therein made, petition the Council against said work and the assessment of the cost there of, the Town of Saint-Boniface may, without further notice, proceed with the construction of said sewer and levy a frontage local improvement rate as aforesaid.

Saint-Boniface 11 juin 1901.
By order
THEO. BERTRAND,
Secy. Treasurer

Ville de St-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme amélioration locale, à être payée par taxe spéciale, un canal d'égoût souterrain sur la rue Dumoulin, depuis le centre de la rue St-Jean-Baptiste jusqu'au centre de la rue St-Joseph, à un coût approximatif de $3100.

La Ville émettra des débentures spéciales (local improvement debentures) pour un montant suffisant pour rencontrer le coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement une taxe spéciale uniforme sur les propriétés ayant front ou aboutissant sur la rue où se fera le dit égout, laquelle taxe devra être suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour rembourser le montant des dites débentures, dans l'espace de quinze années, l'intérêt devant être calculé à 5 par cent dans la computation de la taxe annuelle

Et à moins que, dans l'espace d'un mois à compter de la publication de cet avis des propriétaires représentant trois cinquièmes au moins en valeur des propriétés ayant front ou aboutissant sur la rue plus haut mentionnées et qui bénéficieront de l'égoût qui y sera fait, ne pétitionnent le conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la taxe qui en résultera, la Ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à la construction du dit égoût, et prélever une taxe spéciale comme susdit.

Par Ordre,
THÉO BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface 11 juin 1901.

Un accident survenu dans notre atelier nous a mis en retard pour la publication de notre journal, et nous a forcé même d'omettre une partie de notre chronique de la province. Nous en demandons pardon à nos lecteurs et à nos correspondants. Les nouvelles que ceux-ci ont bien voulu nous envoyer paraîtront la semaine prochaine.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE

A une assemblée de la Société St.-Jean-Baptiste tenue dimanche dernier dans une des salles des Ouvriers, il a été décidé que l'ordre de la Procession sera comme suit.

OFFICIER ORDONNATEUR

1er. Drapeau.
2o. Fanfare.
3o. Le Gauloise.
4o. L'Alliance Nationale.
5o. Ordres des Forestiers Catholiques, No 76 de Winnipeg.
Ordres des Forestiers Catholiques, No 252 de St Boniface.
6o. L'Association Catholique de Secours Mutuels, No 52 de Winnipeg.
L'Association Catholique de Secours Mutuels, No 163 de Winnipeg.
L'Association Catholique de Secours Mutuels de Saint-Boniface.
7o. Conférence St Vincent de Paul de Winnipeg.
Conférence St Vincent de Paul de St Boniface.
8o. Association de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface.
9o. Association de Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.
Drapeau.
Délégués.
Officiers.

Départ au coin des magasins de la Baie d'Hudson à 9.30 a. m., de là, au Broadway et ensuite revenir par la Rue Principale jusqu'à la rue Euclid et Austin jusqu'à l'Eglise de l'Immaculée Conception où il y aura messe solennelle, sermon de circonstance par M. Dugas et R.P.Drummond, et adresse du Président.

Retour de la procession par les mêmes rues jusqu'à la Rue Notre Dame à la résidence du Président de L'Association.

—Communiqué

Couvent de Saint-Norbert

25 Courant, à 2 hrs P. M. Examens de musique.
26, Et 27, examens oraux dans les six premières Divisions.
28, A 2 hrs. P. M. Distribution solennelle des prix.
29, A 8 hrs. A. M. sortie des Elèves.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—L'hon A. A. C. LaRivière, député de Provencher, est arrivé d'Ottawa à la fin de la semaine dernière.

—Madame Aimé Bénard de Winnipeg, est parti avec son fils Léon pour un voyage de trois mois dans la Province de Québec.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Cooper, offrant plusieurs lots en vente à Saint-Boniface, près de chez M. Lecomte.

—La célébration de la fête Nationale, à Lorette, est remise à lundi le 24, à cause du mauvais temps. Il y aura pique-nique, avec musique fournie par la fanfare de Saint-Boniface. Tous sont cordialement invités.

La retraite du jubilé est commencée depuis dimanche à la cathédrale. Les exercices de cette semaine sont pour les dames. Les prédicateurs sont deux Oblats distingués de Montréal, les RR. PP. Emard et Perron.

—M. Vézina Couture est maintenant installé à son nouveau local, ancienne bâtisse du *Free Press*. C'est, sans contredit, le plus bel Hôtel de Winnipeg. Toutes les améliorations modernes. Restaurant, Salle de Billard, et de Poel. Vins et Liqueurs de premier choix.

—M. J. B. Joyal a commencé sa tournée d'inspection des mauvaises herbes.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 Mai 1901

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à	0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à	0 18
Fromage	0 9½	à	10
Œufs frais, la dos	0 00	à	18
Œufs en boites, la dos	0 00	à	0 00
Patates, le minot	0 00	à	0 35
Navets, le minot	0 15	à	0 20
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	1 50	à	1 75
Choux, par douzaine	0 00	à	0 50
[illegible], par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb.	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 06

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 20
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

NOTICE

Notice is hereby given that His Honour the Lieutenant-Governor in Council has under the provisions of the "Land Drainage Act" approved of the doing of the following mentioned work, that is to say: The construction of a main drain through the centre of Section 32 in Township 6 Range 2 East and Sections 5, 8, 17 20, 29 and 32 in Township 7 Range 2 East.

Also the Construction of such necessary lateral channels and tap drains in order to make the said work effective upon the completion thereof; and further that it is the intention of the Department of Public Works for the Province of Manitoba to undertake the proposed work aforesaid at an estimated cost of Twenty-eight thousand eight hundred and fifty dollars (28,-850) as a local improvement, and to assess and levy for said cost against the lands benefitted thereby, which may be described as follows: The East half of Section 13 The East half of Section 23, the whole of Sections 24, 25, 26, 35 and 36 all in Township 6 Range 1 East—All that portion of the North West quarter of Section 17 North of Lot 473 in the Parish of St. Agathe. The whole of Sections 18, 19, 20, 29, 30, 31, 32 and the West half and North East quarter of 33 all in Township 6 Range 2 East.

The whole of Sections 1, 12, 13, and all that portion of Sections 24 and 25 lying to the East of the Pembina Branch of the Canadian Pacific Railway, all in Township 7 Range 1 East

The whole of 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 28 29 and 30 all in Township 7 Range 2 East.

The whole of the above mentioned area containing approximately Twenty-one thousand six hundred (21,600) acres, unless a majority of owners thereof, representing at least one half in value of the same, petition the undersigned against the doing of the work aforesaid within one month after the publication hereof.

Dated at the City of Winnipeg this 15 day of June A. D. 1901.

R. ROGERS.
Minister of Public Works.
19-6-01-3i

—L'union Métisse Saint-Joseph doit célébrer sa fête cette année le 1er Juillet. Tous les amis de la société sont invités. Soumissions demandées d'ici au 23 juin pour tables de rafraîchissement et dîners. Par ordre, SIMON ST. GERMAIN, Président.

Entre mamans à Elm Park. Tiens, vous avez une nouvelle bonne?

—Oui. La dernière était si grande, que bébé, quand elle le portait, avait le vertige!



Ville de St-Boniface

REGLEMENT, No 178

Amendant des règlements Nos 52 et 156 concernant les animaux errants.

Le Conseil de la Ville de Saint-Boniface décrète:

La clause première du règlement No 156, abrogeant la clause première du règlement No 52, est elle-même abrogée et la suivante lui est substituée:

"1o. Il ne sera loisible à aucun propriétaire de chevaux, mules, mulets, taureaux, bœufs, vaches, veaux, moutons, pourceaux, chèvres et volailles d'aucune sorte, de les laisser rôder et paître en liberté dans les limites de cette Ville, sur aucune grève, rue, ruelle, voie ou place publique, ou sur aucun terrain autre que celui possédé ou occupé par tel propriétaire, sauf l'exception suivante:

"Dans cette partie, quartier No 1, comprise entre la rue de la Mission, le chemin Dawson, la rue Pliguet et les limites Nord. Est et Sud du dit quartier, et aussi dans cette partie du quartier No 4, comprise entre la limite Sud du dit quartier, la rivière Rouge à l'Ouest, la rivière Seine à l'Est et une ligne passant par le milieu de la rue Kittson et prolongée d'un côté, jusqu'à la rivière Rouge, à l'Ouest, et de l'autre côté, jusqu'à la rivière Seine, à l'Est, tels animaux pourront rôder et paître en liberté, sauf les cochons, moutons, étalons et taureaux."

Cette clause entrera en vigueur le vingtième jour de juin 1901.

Fait et passé en conseil, ce dixième jour de juin A. D. 1901.

J. A. SÉNÉCAL
Maire.
THÉO. BERTRAND
Sécr. Trésorier

A VENDRE. Trente-trois lots de terre dans la ville de Saint-Boniface (subdiv.-de 77) en face de la résidence de M. Jos. Lecomte, savoir: 13 lots de 33X99; et 20 lots de 30X122. Seront vendus à bon marché et à des conditions faciles. Adressez-vous à H. Cooper, 308, McIntyre Block, Winnipep.

DEMANDÉE. Par l'arrondissement scolaire des Deux-Petites-Pointes, une maîtresse d'école diplomée, pouvant enseigner l'anglais et le français. Engagement pour un an. Toute application devra être envoyée à Monsieur J. B. Graveline, Sec. Trés., à Letellier, Man. On devra envoyer la qualification avec l'application et mentionner le salaire demandé.

PERDU.—M. François Ethier a perdu 2 chevaux rouges, la semaine passée, portant chacun une clochette: le plus petit a la moitié des pattes blanches, ainsi que le front, et il est aussi étampé "F. E." sur l'épaule. St.-Boniface 18 juin 19 6-01

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	85,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitobe, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

OFFICIAL [illegible] WASHORN'S GUIDE, 5c

Maniere de Detruire Les Mauvaises Herbes

(*Suite de la 4me page*)

C'est une plante vivace avec de longues radicelles, qui donnent naissance à de nouvelles tiges, avec des feuilles fortement dentelées et épineuses, qui s'attachent à la tige par leur base. La tige qui supporte la fleur et la partie inférieure de la fleur ellemême sont hérissées de piquants, qui en font une plante très difficile à manier.

Les fleurs, formant de grosses têtes, sont d'un jaune clair, et produisent une très grande quantité de graines duveteuses, emportées aisément par le vent, comme celles du chardon. Comme cette plante pousse beaucoup plus rapidement que le jeune grain, on doit lui porter toute l'attention nécessaire de très bonne heure dans la saison, et, en l'arrachant elle et ses racines, on devra faire tous ses efforts pour s'en débarrasser.

C'est une peste dangereuse une fois qu'elle a pris pied quelque part. Ses feuilles drues étouffent facilement toutes les semences moins robustes autour d'elle, et tirent du sol une quantité étonnante de son humidité. Elle produit de grandes quantités de graines qui se répandent avec une rapidité extraordinaire et sont fort désagréables aux batteurs, obligés de se couvrir la face de voiles pour protéger leurs yeux contre le duvet léger de la graine.

LAITERON LISSE—COMMON SOWTHISTLE (*Sonchus Oleraceus*)

Cette plante ainsi que sa congénère à feuilles épineuses (*Sonchus Asper*) sont annuelles et moins difficiles à combattre que les précédentes. Elles sont cependant suffisamment nuisibles pour qu'on les tienne en échec. Elles ne sont ni si drues, ni si grosses que les précédentes, produisent des fleurs d'une couleur jaune pâle et sont très communes dans les jardins et dans les champs. Elles diffèrent l'une de l'autre par leurs feuilles principalement ; celles du Sonchus asper sont moins divisées et plus dentelées que celles du Sonchus oleraceus.

CHARDON DES PRAIRIES—PRAIRIE THISTLE

(*Cnicus Undulatus. Gray.*)

Ce chardon indigène ne demande pas de longue description. Ses feuilles et ses tiges d'un blanc laineux, ses bouquets de fleurs d'un pourpre pâle, en font une plante facilement reconnaissable dans la prairie. Sa présence est encore un exemple d'une plante indigène devenant une mauvaise herbe dans les jardins et les champs, où, profitant de tous les avantages de la culture du sol, elle pousse avec une vigueur et une persistance étonnantes. Dans ces conditions, comme une plante bisannuelle, le chardon des prairies poussent des racines qui s'étendent au loin, et formant elles-mêmes de nouvelles plantes, lui permettent de se propager encore plus rapidement. Sur les fermes négligées, il est très probable qu'elle deviendra une herbe très dangereuse.

MARGUERITE, WHITE WEED, OX-EYE DAISY

(*Chrysanthemum Leucanthemum*)

La Marguerite est une mauvaise herbe bien connue dans certains districts de l'Ontario et dans le Sud, où des fermes entières en sont infestées. Nous l'avons mentionnée dans un de nos derniers bulletins, comme ayant fait son apparition au Manitoba. Elle n'attira pas énormément l'attention, car on pensait pouvoir s'en débarrasser facilement. Nous savons maintenant qu'elle s'est déjà répandue dans l'Ouest du Manitoba près de Melita, Wawanesa, Hamiota et d'autres points. La plante est trop connue pour demander une longue description. Elle porte des feuilles finement coupées, d'une couleur vert-pâle, de jolies fleurs à rayons avec un œil d'or au centre comme la grande Marguerite. Elle produit des quantités énormes de semences. C'est une plante vivace et la meilleure manière de l'exterminer est de l'arracher. On doit espérer qu'on ne la laissera pas prendre pied dans notre pays et qu'on laissera sa beauté de côté pour s'efforcer de la détruire aussitôt qu'elle fera son apparition. Partout où on l'a négligée, elle a infesté les champs, les pâturages et les prairies, et avec une grande rapidité, car elle se propage aussi bien par ses racines que par ses semences. Le meilleure remède est de la faucher dans les pâturages etc., et de l'arracher et de la sarcler dans les champs de grain.

VERGERETTE DU CANADA—FIREWEED—CANADA FLEA-BANE.

(*Erigeron Canadensis*).

Annuelle. Droite et élancée, cette herbe pousse de 1 à 4 pieds de hauteur, avec des feuilles de 1 à 3 pouces de long, et des fleurs en nombreux petits bouquets blanchâtres d'un sixième de pouce de longueur environ. La Vergerette produit de nombreuses graines, chacune d'elles munie d'une touffe de poils soyeux qui lui permettent de se propager par le vent. Elle se répand très rapidement sur toute espèce de sols, mais affectionne tout particulièrement des places humides. Elle abonde généralement autour des étables et dans les champs négligés. Elle a été trouvée les années dernières en très grande quantité dans quelques districts. Le traitement convenable de cette mauvaise herbe est donné dans le tableau synoptique de la fin de cet ouvrage.

(*A suivre*)

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONtralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minneapolis. Développement de la voix par la méthode italienne : enseignement de la mandoline et de la guitare; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio; 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

X

No 29

—En effet, le ministre m'a parlé d'une lettre du père général...

—C'est vrai, et d'après ses conseils, nous allons disparaître un moment. Il ne restera ici qu'un vieux père et deux frères pour garder la maison, et nous irons habiter celle que nos pères ont achetée rue de Sèvres. Saint-Acheul aussi va être fermé, le noviciat sera transféré à Issenheim, en Alsace. Je crois qu'avec le temps cela nous fera deux noviciats au lieu d'un, et nous aurons également deux maisons à Paris. Ce sera le résultat le plus clair des efforts de nos détracteurs.

Les choses se passèrent, en effet, comme le P. d'Aradon l'avait annoncé à Charles. On ferma encore momentanément trois maisons : Vannes, Lyon et Avignon, et quelques jours après le *Journal des Débats* imprimait cette phrase :

"Il n'y a plus de Jésuites en France."

L'opposition triomphait, le ministère se glorifiait d'avoir remporté une victoire, et les Jésuites ne s'en portaient pas plus mal.

L'année qui suivit s'écoula sans aucun événement important pour notre héros. Son travail de bureau et la préparation de son doctorat lui prenaient si complètement son temps qu'à peine pouvait-il trouver une heure, de loin en loin, pour aller voir Marguerite à son couvent, ou causer quelques instants avec le P. d'Aradon, qui l'encourageait, le fortifiait, le guidait dans sa nouvelle vie, et le préparait de loin à ce qu'il croyait être sa vocation.

Cependant l'opposition libérale n'avait pas été entièrement dupe du ministère dans la question des Jésuites. Elle s'était contentée, pour le moment du demi-succès qu'elle avait obtenu, mais elle ne voulait pas pardonner au gouvernement la modération dont il avait fait preuve dans cette affaire.

Un certain nombre de députés du centre pressentant que la victoire appartiendrait bientôt à l'opposition, avaient opéré une conversion à gauche, qui était venue augmenter la force de l'opposition.

A leur tête était M. Meynandier qui, depuis bien longtemps, rêvait la possession d'un portefeuille. L'ancien protecteur de Charles était un opportuniste. *Le* nom a été inventé de nos jours, mais la chose est aussi ancienne que le monde. Pour lui, tous les principes se réduisaient à un mot : réussir, et, pour cela, se mettre toujours et bravement du côté des plus forts.

La guerre recommença donc, sourde d'abord, procédant plutôt par insinuations que par accusations, puis déclarée, violente, sans trêve ni merci. On voulait la chute du ministère. La question des Jésuites avait fait son temps, elle était usée. On venait de trouver un mot nouveau pour soulever l'opinion publique, on demandait la Réforme, réforme législative, réforme administrative, réforme économique.

Le chef du cabinet résistait à l'orage avec une énergie égale à son grand talent ; cependant, à un moment donné, il crut nécessaire de sacrifier trois de ses collègues et de les remplacer par trois députés de l'opposition. Le ministre dont Charles était secrétaire fut un de ceux qui durent se retirer, et son portefeuille fut donné à M. Meynandier. Quelques jours après, Charles Durand entrait chez le P. d'Aradon.

—Mon père, lui dit-il, je viens vous faire part d'un grand malheur qui me frappe et vous demander un conseil. Vous savez sans doute que M. X*** n'est plus ministre.

—Je le sais.

—Le jour même de sa chute, les secrétaires ont reçu avis que leurs emplois étaient donnés à d'autres titulaires. C'est dans les usages, et nous n'en fûmes nullement surpris.

Mais il est d'usage aussi que les secrétaires remerciés reçoivent une compensation : on leur donne généralement, dans un des services du ministère, une situation analogue à celle qu'ils ont perdue. C'est ce qui a été fait pour mes deux collègues.

—Et vous, mon pauvre ami, on vous a oublié.

—C'est ce que j'ai cru d'abord. J'ai cherché alors à voir le ministre, sans pouvoir arriver jusqu'à lui.

—Mais n'est-ce pas M. Meynandier, l'ancien ami de votre père ?

—Précisément. Celui qui m'a fait envoyer à Saint-Acheul. Depuis ce temps, j'avais cessé de le voir, et je ne comptais pas sur une bienveilance excessive de sa part ; sans pouvoir cependant supposer que ses mauvaises dispositions à mon égard iraient jusqu'à un véritable déni de justice distributive. Ne pouvant réussir à lui parler, j'ai pris le parti de lui écrire. Une première réponse me disait qu'il était très occupé, et que si je voulais obtenir une audience, il était nécessaire de faire connaître le genre d'affaires dont je voulais l'entretenir. Je fis ce que l'on me demandait ; j'exposai ce que je croyais être mon droit, me recommandant à la bienveillance du ministre ; voici la réponse que je viens de recevoir, elle émane du premier secrétaire :

"Je suis au regret de vous informer que M. le ministre a jugé que vous avez passé trop peu de temps dans l'emploi de secrétaire particulier pour que ce service ait pu vous créer aucun droit. M. le ministre ne peut disposer d'aucune place en ce moment, et si vous désirez entrer dans une administration, vous ne pourrez le faire qu'en suivant les règlements qui fixent pour tous le mode d'admission dans ces services."

—C'est un congé en bonne forme. Il faudra chercher à vous pourvoir ailleurs. M. Meynandier vous porte rancune ; nous tâcherons de vous trouver d'autres protecteurs.

—Vous ne savez pas tout, mon père ; il y a un post-scriptum.

—Ah ! diable, *in caudâ venenum*. Voyons le post-scriptum.

"J'ai aussi le regret de vous prévenir que le crédit sur lequel était payée la pension de Mademoiselle votre sœur n'étant pas régulier, M. le ministre se voit dans la nécessité de supprimer cette dépense à partir de ce jour."

—Ceci est plus grave.

—Me voilà sans position et obligé de me charger de ma sœur. Que vais-je devenir ?

—Il faut d'abord, mon cher ami, avoir confiance en la Providence et ne pas vous laisser abattre. A quoi en êtes-vous de votre doctorat ?

—J'espérais pouvoir subir la dernière épreuve à la fin de l'année.

—Et comme argent, êtes-vous absolument sans ressources ?

—J'ai quelques centaines de francs que j'ai économisés pour mes frais d'examens.

—Mais vous êtes très riche, mon ami, puisque vous avez de quoi faire face aux besoins du présent. Vous savez que le bon Dieu ne nous permet de lui demander que le pain de chaque jour, et il veut que nous nous en rapportions à sa bonté pour celui du lendemain. Je tâcherai d'être son instrument pour vous aider à pourvoir à l'avenir. Quant au présent, profitez de la liberté que le gouvernement vous octroie généreusement pour travailler avec plus d'ardeur et plus de suite. Ne vous inquiétez pas de votre sœur ; je me charge d'obtenir des bonnes religieuses des Oiseaux de la conserver chez elles jusqu'à ce que nous lui ayons trouvé une position convenable. Préparez-la dès maintenant à son prochain changement de vie, et revenez me voir dans huit jours.

Quand Charles Durand revint à la rue de Sèvres, il était absolument découragé.

—Je n'ai rien pu faire de toute la semaine, avoua-t-il au père. A quoi bon continuer ma préparation au doctorat ? Dénué de toutes ressources, comme je le suis maintenant, je n'y parviendrai pas, et en supposant même que j'y arrive, à quoi me servira mon diplôme de docteur ? Comment vivrai-je pendant plusieurs années de stage ?...Je suis décidé à prendre une carrière plus modeste, mais qui me permettra de ne pas mourir de faim. Je vais chercher une place de commis aux écritures, soit dans une banque, soit dans une grande maison de commerce.

Le Jésuite branlait la tête d'un air incrédule.

—Non pas, dit-il, non pas. Dieu vous a donné des talents, vous êtes obligé de les faire valoir, et vous devez repousser comme de dangereuses tentations les pensées de découragement qui vous assaillent. Vous aurez certainement à lutter, mais la lutte est une chose bonne et salutaire ; c'est elle qui fait les hommes. Si vous devez un jour entrer dans la Compagnie, il ne faut pas que vous y arriviez comme un malheureux qui se jette dans l'état religieux parce qu'il s'avoue vaincu dans le grand combat de la vie. Le monde croit trop facilement que les cloîtres sont remplis de malheureux et de désespérés. La vie religieuse est un renoncement au monde, à ses joies, à ses bonheurs, à ses espérances. Il faut que vous employiez toutes vos forces, votre activité, votre intelligence, votre volonté à vous faire une situation honorable, indépendante, brillante si c'est possible, afin d'avoir quelque chose à sacrifier à Dieu,

A Suivre